

Impacts socio-économiques et écologiques de la privatisation des terres sur la gestion des espaces et la conduite des troupeaux : cas de la commune de Telagh (Sidi-Bel-Abbès, Algérie)

Benabdeli K.

in

Bourbouze A. (ed.), Msika B. (ed.), Nasr N. (ed.), Sghaier Zaafouri M. (ed.).
Pastoralisme et foncier : impact du régime foncier sur la gestion de l'espace pastoral et la conduite des troupeaux en régions arides et semi-arides

Montpellier : CIHEAM

Options Méditerranéennes : Série A. Séminaires Méditerranéens; n. 32

1997

pages 185-194

Article available on line / Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://om.ciheam.org/article.php?IDPDF=CI971109>

To cite this article / Pour citer cet article

Benabdeli K. **Impacts socio-économiques et écologiques de la privatisation des terres sur la gestion des espaces et la conduite des troupeaux : cas de la commune de Telagh (Sidi-Bel-Abbès, Algérie).** In : Bourbouze A. (ed.), Msika B. (ed.), Nasr N. (ed.), Sghaier Zaafouri M. (ed.). *Pastoralisme et foncier : impact du régime foncier sur la gestion de l'espace pastoral et la conduite des troupeaux en régions arides et semi-arides.* Montpellier : CIHEAM, 1997. p. 185-194 (Options Méditerranéennes : Série A. Séminaires Méditerranéens; n. 32)



<http://www.ciheam.org/>

<http://om.ciheam.org/>

Impacts socio-économiques et écologiques de la privatisation des terres sur la gestion des espaces et la conduite des troupeaux : cas de la commune de Telagh (Sidi-Bel-Abbès, Algérie)

Khéloufi BENABDELI, Université Djilali Liabès, Sidi-Bel-Abbès (Algérie)

Résumé : Les restructurations et réorganisations successives des terres productives, et leur orientation à très court terme vers la privatisation, ont des répercussions certaines sur la structure de l'espace. L'impact de cette dynamique sur le régime foncier dans sa globalité influence la relation entre l'espace et ses utilisateurs. Cette relation a été perturbée dans ses aspects structurels et fonctionnels agissant sur les données socio-économiques locales. L'auteur se fixe comme principal objectif l'analyse et la compréhension de la dynamique de l'occupation du sol face à l'évolution de la structure agraire et l'utilisation qui en est faite. La relation entre occupation des terres

et occupation de l'espace repose sur la sauvegarde d'une production fourragère permettant d'entretenir le troupeau ovin. Les politiques successives et incohérentes en matière de gestion du foncier et des terres agricoles se sont soldées par une perturbation de l'organisation et de la structure des espaces naturels et productifs ainsi que de l'occupation du sol qui en découle.

Mots-clés : structure et dynamique de l'espace, occupation du sol, régime foncier, restructuration, interaction espace-élevage-foncier.

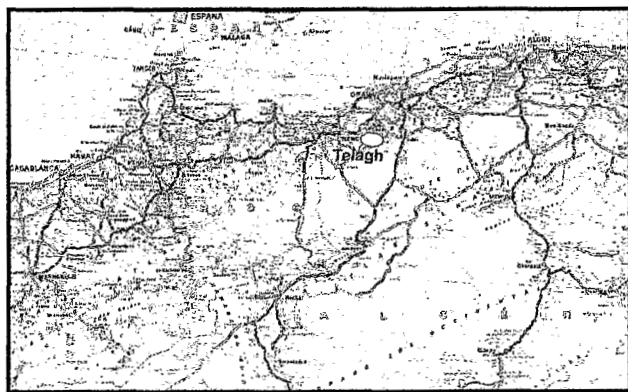


Figure 1 : Carte de situation

La gestion du foncier en Algérie a connu diverses réorganisations dont les conséquences sur l'occupation du sol et la dynamique humaine et animale sont importantes. Depuis 1963, —autogestion des terres agricoles—, 1975 —la révolution agraire et la nationalisation des terres privées—, 1981 —le remembrement des domaines autogérés socialistes—, 1987 —la réorganisation du domaine public agricole—, l'espace agricole a connu une suite

de restructurations. Sans tenir compte de la réalité sociologique, en l'absence d'étude économique, et sans une définition du mode de gestion, il était impossible de prendre en charge convenablement le régime foncier.

L'impact socio-économique est considérable, et ses retombées sur la gestion rationnelle de l'espace, déterminantes. L'importance accordée au patrimoine foncier n'est pas à sa juste mesure et les différentes restructurations n'ont pas permis à l'administration de veiller au respect des obligations mises à la charge des attributaires.

L'économie du territoire est un concept d'actualité dans notre pays, alors qu'il date des années 1975 dans d'autres pays. La reconquête du territoire demeure encore une préoccupation majeure de nos responsables sans que les bases élémentaires en soient définies. Elle passe nécessairement par une connaissance et la maîtrise du fonctionnement et des interactions entre l'espace et l'homme (Benabdeli, 1995).

1. L'espace étudié : la wilaya de Sidi-Bel-Abbès et la commune de Telagh

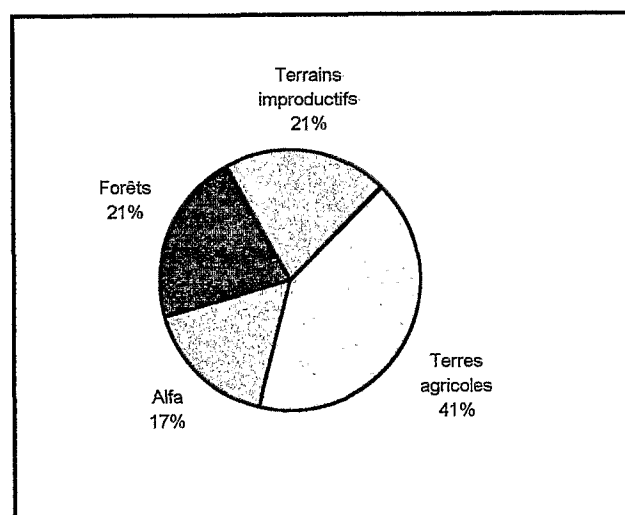


Figure 2 : Répartition générale des terres, wilaya de Sidi-Bel-Abbès (1994-95) (voir Tab.I)

1.1 La wilaya de Sidi-Bel-Abbès

Située au nord-ouest de l'Algérie, la wilaya de Sidi-Bel-Abbès totalise une superficie agricole utile de 333 899 ha, soit une disponibilité en surface par habitant de 0,67 ha (population totale : 492 000 hab.). Le cheptel est évalué à plus de 580 000 têtes, avec une prédominance des ovins dont l'effectif atteint plus de 545 000 têtes. La vocation agro-sylvopastorale de la wilaya suppose une gestion rigoureuse de l'espace selon ses potentialités pour une utilisation rationnelle.

Le tableau I et la figure 2 résument l'occupation du sol de la wilaya pour la campagne agricole de 1994-95.

1.2 Potentialités

La wilaya de Sidi-Bel-Abbès se divise en trois grands ensembles naturels :

- les plaines de Sidi-Bel-Abbès, Sfisef, Telagh, et leurs abords ;
- les régions montagneuses de Tessala, Beni Chougrane et Dhaya ;
- la zone steppique comprise entre les monts de Dhaya et le chott Ech-Chergui.

Ces régions naturelles imposent leurs vocations, principalement agricole, puis forestière et pastorale. La SAU représente 39% de la surface totale, le potentiel en terres irrigables est ap-

préciable (40 050 ha). Les espaces forestier et steppique occupent 38% du territoire de la wilaya et imposent une orientation complémentaire à l'agriculture.

1.3 Caractéristiques de la commune de Telagh

La commune sur laquelle portera notre étude borde la partie méridionale occidentale du Tell algérien (fig.1). Localisée aux environs de l'intersection du parallèle 33° N et du méridien 2° W, elle couvre une superficie de 179,09 km², occupée par une population de 20 475 habitants, soit une densité de 114 hab/km². Cet espace se distingue par sa vocation agro-sylvopastorale et sa représentativité à l'échelle régionale en matière d'occupation du sol, de gestion de l'espace et d'élevage.

a. Caractéristiques agro-climatiques

Elles ne sont pas favorables à un développement agricole, au regard des nombreux facteurs limitants que sont la pluviométrie, l'amplitude thermique, la période de sécheresse et la nature des sols.

Le climat se caractérise par une longue période de sécheresse de 7 mois, un régime pluviométrique du type HPAE, un indice de sécheresse estivale de 0,7, un indice xérothermique de 125 et un quotient pluviométrique d'Emberger de 34,8, correspondant à l'étage bioclimatique semi-aride inférieur, et au thermo-méditerranéen atténué (Benabdeli, 1983).

Les sols sont constitués essentiellement d'alluvions, peu profonds, encroûtés en profondeur (entre 30 et 80 cm). On note la présence de sols bruns rougeâtres calcaires sur terrain plat, sablonneux avec une texture sableuse et une structure particulière. Sur le relief dominant des sols bruns calcaires et des rendzines. Tous sont pauvres en azote et en matière organique, avec une infiltration quasi-nulle de 10,5 m³/ha (Reutt, 1949 ; Latrèche, 1995).

b. Répartition générale des terres (1988-89)

L'analyse de l'occupation du sol donne une

image des conséquences de la gestion du foncier sur les spéculations, l'utilisation de l'espace étant généralement déterminante pour apprécier les répercussions sur les activités humaines.

Comparée aux superficies de la wilaya, la commune laisse apparaître une prédominance des terres agricoles (fig.3). La vocation agricole se confirme et l'occupation du sol donne un aperçu sur l'utilisation des potentialités et la gestion de l'espace qui constituent une base d'évaluation des conséquences.

L'occupation du sol selon les données de Benabdeli (1983), du BNEDER (1988), de l'ANAT (1993) et des Services agricoles (URSAT, 1995) est illustrée par le tableau II.

c. Le milieu humain

Un bref aperçu sur la dynamique de la population et les secteurs d'emplois permettra d'analyser les conséquences de la gestion du foncier sur les activités humaines. Le taux d'accroissement de la population est élevé et l'emploi se concentre principalement dans l'agriculture et l'élevage (plus de 17% de la population active).

A partir de 1989, on note une accélération de l'accroissement de la population, due à une

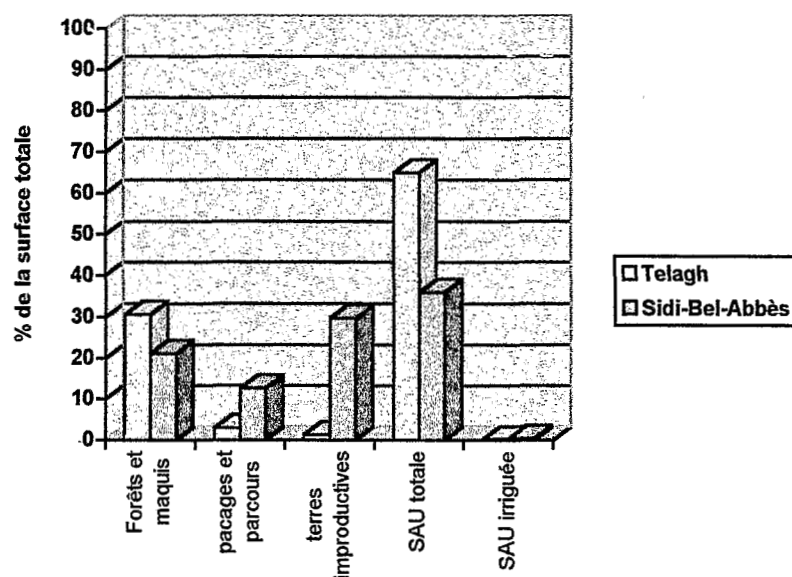


Figure 3 : Comparaison de l'occupation du sol en 1988 entre la commune de Telagh et la wilaya de Sidi-Bel-Abbès.

restructuration des terres agricoles, attirant la main-d'œuvre (fig.4). La libre utilisation des terres a permis une orientation vers des spéculations intéressantes, élevage ovin en particulier.

En ce qui concerne l'emploi, la vocation de la commune reste agro-sylvopastorale, malgré les chiffres de l'industrie et du bâtiment (Tab.III). Les secteurs de l'agriculture, des forêts et de l'élevage occupent près de 2500 personnes, soit plus de 50% de la population active. C'est dans l'élevage et les secteurs annexes que l'accroissement est à rechercher car la terre est utilisée d'abord pour répondre aux besoins des troupeaux.

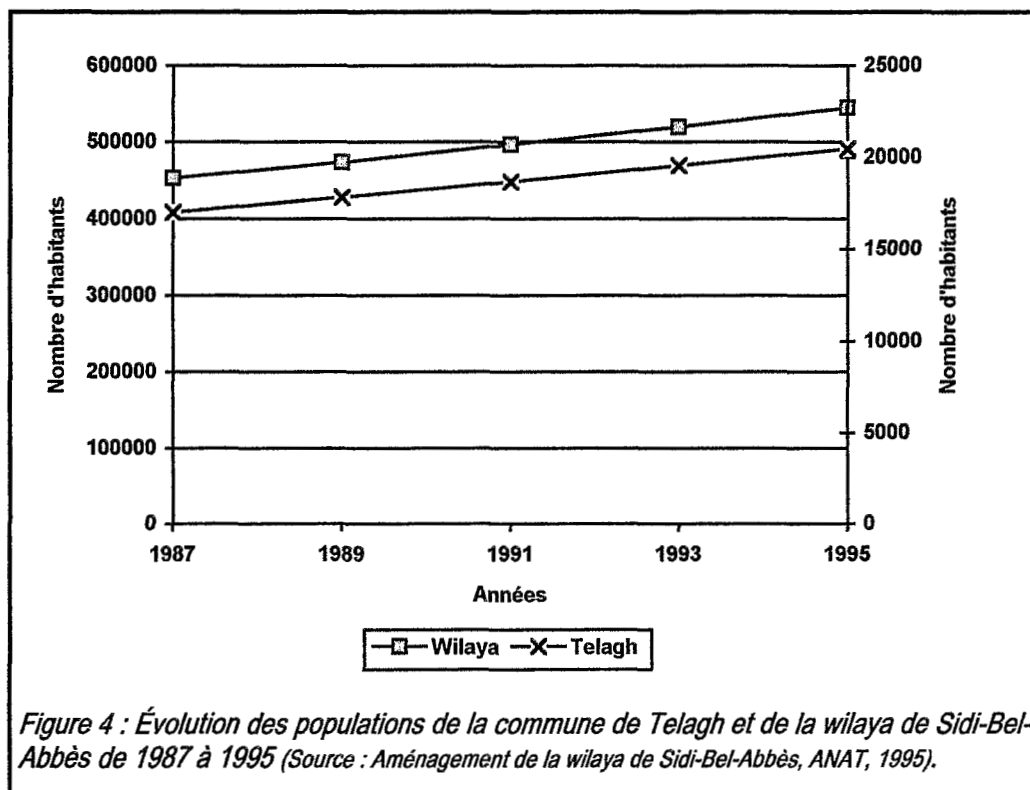
2. Analyse de la gestion de l'espace

La maîtrise de l'occupation de l'espace permet de concilier développement et respect de l'environnement par la réglementation et l'organisation (Dobremez, 1979). Les activités humaines dans la commune sont régies par la relation entre utilisateur et type de gestion de la terre ; dès 1988, le plan de culture reposait sur la satisfaction des besoins en se basant sur des spéculations peu exigeantes en main-d'œuvre et en frais, d'où la stagnation des céréales, et l'augmentation des jachères et des légumes secs, assimilés à des fourrages. L'impact des besoins fourragers est toujours présent.

2.1 Utilisation de l'espace

L'analyse de l'utilisation de l'espace et la confrontation entre potentialités agro-climatiques et classement des types d'occupation du sol (Tab.IV) nous font formuler les observations suivantes :

- importance de la jachère : de l'ordre de 30% de la surface totale ;
- occupation du sol en discordance avec les potentialités agro-climatiques (agriculture : 64%) ;
- structuration de l'espace en inadéquation



sance de nouvelles EAC et EAI issues d'anciennes EAC, du fait de nombreux problèmes rencontrés par les bénéficiaires. Cette restructuration sera complétée par une distribution des terres excédentaires dans le cadre du développement de l'emploi des jeunes. Il y a lieu de souligner que les meilleures terres, ainsi que l'ensemble du matériel agricole, ont déjà été partagés entre les travailleurs des ex-DAS, et ont changé de propriétaire depuis, engendrant un sous-équipement en matériel aratoire.

- avec les caractéristiques biophysiques ;
- absence de hiérarchisation des espaces selon leur impact sur l'équilibre global ;
- importance de la surface occupée par les formations forestières dégradées ;
- terrains improductifs dépassant 5%.

2.2 Analyse de cette situation

Les cultures assolées occupent plus de 40% de la SAU ; l'arboriculture, par contre, ne représente que 1,5% alors que 20% des terres sont en jachère. Les cultures pérennes ne dépassent pas 1,2%, de même que les espèces fourragères. Ces deux dernières devraient occuper un espace relativement plus important.

Les formations forestières "colonisent" 31% de la SAU et doivent jouer un rôle déterminant dans l'espace communal ; cependant, ce sont des formations dégradées, dont le rôle écologique est faible, qui se développent.

Les exploitations agricoles collectives (EAC) et individuelles (EAI)

Suite à la restructuration des domaines agricoles socialistes (DAS) et des exploitations agricoles collectives (EAC) et individuelles (EAI), un premier bilan fait apparaître que : cette restructuration n'est pas définitivement achevée ; on assiste de jour en jour à la nais-

Cette restructuration a donné naissance, dans la wilaya, à 1580 EAC et 135 EAI regroupant 8537 bénéficiaires. Au niveau de la commune de Télagh, on recense 50 EAC totalisant 9650 ha, et 3 EAI couvrant 53 ha, occupant 210 personnes.

Selon la nature du sol et la disponibilité en eau d'irrigation, ce partage aboutit à trois types d'exploitations :

- le groupe des exploitants dont les terres sont situées sur les bordures d'oueds. Ce sont des bénéficiaires privilégiés et leur situation financière est aisée. Ils installent des vergers et des cultures maraîchères et utilisent d'autres terres pour faire parcourir leurs troupeaux ;
- le groupe des exploitants dont les terres sont cultivées en sec (céréales, arboriculture rustique), avec quelques aires d'irrigation dont la superficie reste limitée. Ces terres sont moins équipées que les précédentes et n'offrent qu'un revenu très faible. Les céréales sont souvent utilisées comme fourrage avant leur arrivée à maturation car les ovins demeurent une source financière sûre, surtout quand la banque n'offre plus de crédit de campagne ;
- le groupe des exploitants dont les terres sont

médiocres et les ressources en eau très limitées, qui misent tout sur l'élevage, quitte à sacrifier toute leur exploitation pour alimenter leur troupeau.

Les cultures

Elles occupent plus de 11 000 ha, soit 64% des terres communales. Les faibles rendements obtenus confirment que ces spéculations ne présentent aucun intérêt économique. Elles ne se maintiennent que par l'apport d'espaces-parcours (chaumes et pailles) offrant annuellement 77 000 qx répondant aux besoins de subsistance des troupeaux durant la période estivale qui s'étale de juin à septembre.

L'écosystème agraire joue un rôle déterminant en matière d'occupation du sol, mais sa rentabilité socio-économique dans sa forme actuelle de gestion est discutable.

Les formations forestières

Les 5480 ha de couverture forestière doivent avoir un impact sur l'espace communal. La vocation sylvicole ne s'impose pas, et cet espace n'est pas "rentabilisé", d'autant plus qu'il occupe un terrain à hautes potentialités. Cet écosystème, au regard des conditions topographiques et édaphiques favorables, devrait être utilisé par l'arboriculture fruitière rustique et des cultures fourragères pérennes sur plus de 1500 ha.

Les terrains improductifs

Ils sont essentiellement représentés par les terrains incultes et les surfaces urbanisées, leur accroissement dans le temps est inquiétant et se fait surtout au détriment de l'agriculture.

L'élevage

Il est impossible de dissocier agriculture, sylviculture et élevage ; toutes les études entreprises dans ce contexte le confirment. Plus de 65% des éleveurs n'ont pas de terre et arrivent à disposer de troupeaux dépassant 50 têtes, ce qui implique une utilisation de l'espace quelle que soit son occupation (CEDRAT, 1975 ; Benabdeli, 1983). Ce ratio diminue depuis 1987 ; il n'est que de 45% car les propriétaires de troupeaux ont pu obtenir un terrain dans le cadre de la restructuration foncière avec les EAC et les EAI.

Les besoins du cheptel sont évalués à 8,3 M UF, alors que l'offre n'est que de 5 M (3,3 M de déficit). L'élevage est une entrave au développement des secteurs agricole et forestier, car c'est dans ces espaces qu'une partie du déficit sera prélevée. Une transformation de surfaces céréalières en terrains de parcours avant la floraison et l'épiaison est une pratique courante.

3. Conséquences socio-économiques

L'espace communal est à vocation agrosylvopastorale, mais les trois principaux écosystèmes demeurent isolés, sans complémentarité. L'utilisation devient sectaire, anarchique, désorganisée, et se traduit par une sous-exploitation des potentialités. La pratique d'une association céréaliculture-élevage est une option choisie pour s'assurer d'une production de paille et de semences. L'impact socio-économique sur la structure agraire n'est nullement pris en charge. L'accroissement permanent des troupeaux impose une pression sur les espaces forestier et agraire qui sont considérés comme appoint. Le développement de l'espace se fait alors selon des contraintes d'ordre occasionnel découlant d'une conduite traditionnelle de l'élevage, qui est une activité déterminante.

3.1 Structure du foncier

L'analyse de l'évolution de la structure foncière entre les décennies 1970-80 et 1980-90 fait apparaître les constatations suivantes :

- diminution de la superficie moyenne de la parcelle de 25 à 10 ha en moyenne, entraînant un morcellement des terres entre les membres de l'exploitation ;
- dominance des cultures annuelles peu exigeantes en main-d'œuvre et en présence humaine, surtout durant le cycle végétatif ;
- dégradation de l'espace forestier entouré d'exploitations où domine la céréaliculture ; de novembre à juin, les espaces forestiers restent les seuls terrains de parcours ;
- dégradation du pouvoir d'achat des "propriétaires" qui louent leurs terres à des exploitants ;

- les terres louées représentent plus de 4000 ha.

3.2 Analyse par spéculation

Les céréales

Les faibles rendements de cette spéculation sont compensés par la paille et un rendement certain qui ne chute pas au-dessous de 7 qx/ha, et qui est satisfaisant pour les agriculteurs-éleveurs. L'orge et le blé dur dominent, car ils assurent une production fourragère de l'ordre de 200 UF/ha, en plus des 50 que fournissent les chaumes, qui constituent un terrain de parcours non négligeable. La différence entre la surface emblavée et la surface récoltée oscille chaque année entre 15 et 20% après 1988, alors qu'elle ne dépassait pas 5% auparavant.

Les fourrages

Localisée dans les terres irriguées, cette spéculation est recherchée mais difficile à intensifier au regard de ses exigences en techniques culturales et en présence. Les rendements sont appréciables, plus de 1000 UF/ha. Économiquement plus intéressants que les céréales, les fourrages n'ont pas encore conquis l'espace qui devrait leur revenir. Cette culture n'est pas encouragée et ne pourra jamais concurrencer les céréales : elle représentait près de 15% de la surface agricole entre 1974 et 1983, 2% en 1988, et 1% en 1995.

La jachère

Allant de paire avec la céréaliculture, la jachère représente une prairie naturelle pour les éleveurs. C'est un espace de secours qui peut, quelles que soient les conditions climatiques et l'occupation du sol, subvenir aux besoins fourragers —aussi médiocres soient-ils— des troupeaux. La jachère travaillée a totalement disparu du plan de culture depuis la restructuration du foncier.

Les cultures légumineuses

Ces cultures sont reconnues pour leur pro-

duction importante de biomasse qui servira de complément fourrager pour réduire le déficit qui augmente chaque année. Le rendement importe peu, l'essentiel est de couvrir les charges engagées et d'avoir un stock de fourrage pour répondre aux besoins pendant la saison hivernale.

3.3 Situation de l'élevage

L'effectif est en constante augmentation depuis 1988. En 1974-83, l'élevage était détenu à 55% par le secteur privé, la surface agricole lui appartenant était presque nulle, la charge était de 12 ovins/ha (Benabdeli, 1983). Durant la période 1988-95, la situation s'est complètement transformée : l'élevage est passé totalement aux mains du secteur privé, suite logique de la restructuration des terres. Plus de 65% des éleveurs exercent une autre activité.

La distance parcourue à la recherche de nourriture est remarquable... La distance moyenne parcourue quotidiennement varie entre 6 et 14 km (Benabdeli, 1983). Les répercussions sur la croissance de l'animal sont évidentes et ont contraint les propriétaires, dès 1988, à chercher à utiliser l'espace le plus proche.

3.4 Synthèse

Pour apprécier l'impact du régime foncier sur l'espace et l'élevage, nous avons récapitulé dans le tableau V le comportement des principaux paramètres évalués (Benabdeli, 1983 & 1996 ; URSAT, 1995 ; BNEDER 1998 ; ANAT, 1993). L'impact de la restructuration des terres sur leur occupation est confirmée et l'élevage apparaît comme un facteur de dynamique et de gestion déterminant. Le troupeau demeure le meilleur moyen d'épargne, l'occupation du sol, le choix des cultures, le mode d'exploitation des terres et l'utilisation de l'espace restent tributaires de la présence du troupeau. La gestion de l'espace et des troupeaux n'obéissent à aucune approche socio-économique.

4. Une nouvelle approche, méthodologique

La politique agraire entreprise depuis 1965 et ses diverses mutations issues des restructurations, s'est soldée par un bouleversement de l'espace agricole, et de l'espace forestier qui en dépend. La ou les vocations principales dictées par les conditions agro-climatiques sont en totale inadéquation avec l'utilisation actuelle et évolutive du sol, et même de l'espace dans sa globalité.

Le rôle que joue chaque spéculation dans l'occupation du sol est déterminant, et a perturbé une occupation rationnelle de l'espace. Cela se traduit par un impact socio-économique certain. A propos de développement socio-économique équilibré d'un espace communal, *utiliser un espace selon les règles écologiques, c'est prendre toutes les précautions nécessaires pour que son exploitation soit rationnelle tout en étant optimale* (Benabdeli, 1996). La maîtrise de l'espace par l'analyse des systèmes d'exploitation du sol constitue une base d'approche et de compréhension de l'utilisation de l'espace pour une valorisation optimale sans en perturber l'équilibre (Long, 1975).

L'approche méthodologique doit reposer sur la notion de conception globale du milieu en vue de son utilisation intelligente qui définit des espaces auxquels s'apparentent des biocénoses. Selon les potentialités actuelles ou modifiées de chaque espace, et selon le programme de développement communal, chaque parcelle sera utilisée en prévision d'une meilleure rentabilité économique et de la préservation de l'équilibre écologique. A ce sujet, Long (1972) notait : *une diagnose globale ainsi posée est la condition sine qua non du succès de la planification. Mais ce n'est pas tout, encore faut-il disposer des idées et des outils permettant d'atteindre une intégration effective des données ainsi recueillies*. L'individualisation d'unités homoécologiques reposant sur des bases d'identification écologiques, économiques, techniques et sociologiques, constitue le fon-

dement d'un développement durable (Boyden, 1979).

L'impact socio-économique des différentes restructurations du patrimoine foncier agricole sur l'espace et la population n'a pas été pris en charge, et les conséquences se résument à une déstructuration du parcellaire et de son utilisation.

L'espace forestier

Cet espace pourrait être valorisé comme terrain temporaire de parcours ; en réglementant son utilisation et en lui appliquant un traitement sylvicole adéquat, on pourra dégager annuellement plus de 600 000 UF. L'implantation d'arboriculture sur les terrains où le sol présente des caractéristiques favorables est recommandée sur plus de 1 500 ha.

L'espace agricole

Malgré les faibles rendements (5 à 7 qx/ha), la céréaliculture reste largement présente ; la jachère occupe encore près de 50% de la surface totale. Les cultures fourragères arbustives et les fourrages pluriannuels doivent s'imposer sur les surfaces occupées par les céréales, de par leur meilleure adaptation aux conditions du milieu pour les premières, et la rentabilité économique et écologique, pour les seconds. L'arboriculture rustique, avec un sous-étage de cultures fourragères annuelles, est à encourager.

L'élevage

La maîtrise de l'effectif et de la conduite, selon les disponibilités fourragères locales, constitue un moyen de mettre un terme à l'action du parcours sur les espaces. L'effectif ne doit pas dépasser 15 à 20 000 têtes pour pouvoir être pris en charge par l'espace et sa production. La restructuration de l'occupation de l'espace et des sols est à refaire, basée sur les spécifications socio-économiques de la commune, et surtout sur la structure agraire qu'il faut moderniser.

Conclusion

La perception de l'espace à plusieurs niveaux spatiaux, tout en préservant les caractéristiques locales et les types de systèmes de production, permet d'appréhender les aptitudes écologiques naturelles et artificielles du milieu. Par une analyse de l'occupation du sol comparée aux potentialités de l'espace productif, il a été possible de replacer chaque système dans sa proportion et dans son rôle le plus rentable écologiquement et économiquement.

L'absence de détermination du mode d'ex-

ploitation des terres ne permet pas la définition d'un régime foncier et une option sur le droit de jouissance. Les conséquences de cette situation sont les suivantes :

- une inexploitation des terres ;
- une pression anarchique sur les espaces naturels et cultivés ;
- un changement fréquent de la composante humaine ;
- une diminution des investissements ;
- une conduite irrationnelle de l'élevage.

Références

- ANAT, 1993.** *Plan d'aménagement de la wilaya de Sidi-Bel-Abbès.*
- Benabdeli K., 1983.** *Mise au point d'une méthodologie d'appréciation de l'action anthropozoogène sur la végétation dans le massif forestier de Telagh (Algérie).* Thèse doct. Univ. Aix-Marseille III, 180p.
- Benabdeli K., 1995.** *L'écodéveloppement : un compromis raisonnable entre l'homme et la nature.* 1^{er} sémin. national écodéveloppement, Univ. Sidi-Bel-Abbès, 11p.
- Benabdeli K., 1996.** *Évaluation écologique des paysages, classification, potentialités et aménagement du territoire.* Sémin. région. Aménagement du territoire, 14/05/1996, CNTS Arzew, 7p.
- BNEDER, 1988.** *Étude d'inventaire des terres de la wilaya de Sidi-Bel-Abbès.*
- Boyden, 1979.** *Une approche écologique intégrée pour l'étude des établissements humains.* MAB 12, UNESCO.
- CEDRAT, 1975.** *Étude d'une association céréalicul-ture-élevage dans la daïra de Telagh.* Rapport 83p.
- Dobremez, 1979.** *Mise au point d'une méthode cartographique d'étude des montagnes tropicales. Le Népal, écologie et phytoécologie.* Doc. Sc. Grenoble, 278p.
- Latrèche A., 1995.** *Contribution à l'étude de la relation substrat-végétation dans la forêt de Touazizine (Telagh, Algérie).* Magister Biol. Végét. Univ. Tlemcen.
- Long, 1972.** *A propos du diagnostic écologique appliqué au milieu de vie de l'homme.* *Options médit.* 13:46-52.
- Long, 1975.** *Diagnostic phytoécologique et aménagement du territoire.* Col. Ecol. 5, t.1, 252p., et t.2, 217p.
- Reutt G., 1949.** *La région agricole de Sidi-Bel-Abbès.* Heintz, Oran.
- URSAT, 1995.** *Étude des potentialités de la wilaya de Sidi-Bel-Abbès.* Rap. 93p.

Tableau I : Occupation du sol de la wilaya de Sidi-Bel-Abbès pour la campagne agricole de 1994-95

Type de surface	Superficie	Pourcentage
Agricole totale	377 616	41,3
dont :		
agricole utile (dont irriguée)	356 501 (2752)	39,0
terrains de parcours	3918	0,4
improductive	17 197	1,9
Non-agricole totale	537 447	58,7
dont :		
forêts	196 144	21,4
steppe	153 390	16,8
improductive	87 913	20,5
TOTALE	915 063	100

Tableau II : Évolution de l'occupation des surfaces agricoles entre 1983 et 1995. Commune de Telagh.

Utilisation	Surface (ha)				Pourcentage			
Années	1983	1988	1993	1995	1983	1988	1993	1995
SAU	11 870	11 655	11 506	11 475	66	65	64	64
Céréales	8080	6230	6043	6000	68	53	53	52
Fourrages	1690	220	0	170	14	2	0	1,5
Maraîchage	240	67	15	35	2	0,6	0,1	0,3
Légumes secs	12	32	1941	1530	0,1	0,3	17	13
Amandiers	125	114	114	92	1	1	1	0,8
Oliviers	25	28	28	28	0,2	0,2	0,2	0,2
Autres	10	34	76	115	0,1	0,3	0,7	1
Jachère	1688	4930	3289	3505	14	42	29	31

Tableau III : Répartition de l'emploi dans la commune de Telagh, et son évolution de 1980 à 1993 (forêt et élevage sont inclus dans "Autres").

Année	Population			Secteurs d'emplois			
	Totale	Active	Occupée	Agriculture	Bâtiment	Industrie	Autres
1980	16 110	3200	3128	1300	154	264	1410
1986	16 780	4528	3316	609	299	506	1902
1993	19 550	4890	3286	713	312	475	1786

Tableau IV : Occupation du sol de la commune de Telagh en 1995.

Type d'occupation	Surface	Pourcentage	Classement
Agriculture	11475	64,1	
dont :			
cultures assolées	7735	43,2	1
cultures pérennes	235	1,3	7
jachère	3505	19,6	2
Formations forestières	5480	30,6	
dont :			
forêts	3250	18,1	3
maquis	2060	11,5	4
terrain nu	170	0,9	8
Terrains improductifs	954	5,3	
dont :			
parcours incultes	446	2,5	6
urbanisation	508	2,8	5

Tableau V : Évolution de quelques paramètres fonciers entre 1985 et 1995, commune de Telagh.

Paramètre étudié	Avant 1985	Après 1988	Observations
Surface agricole utile (ha)	12 000	11 500	- 4%
Céréales (ha)	8000	6000	- 25%
Jachère (ha)	1700	3500	+ 106%
Nombre d'éleveurs	170	250	+ 47%
Effectif troupeaux (ovins)	26 500	32 000	+ 21%
Charge pastorale (ovins/ha)	4,2	7,6	+ 81%
Superficie de la parcelle (ha)	25	10	- 60%
Terres louées (ha)	1500	4000	+ 167%
Disponibilité (millions d'UF)	5	8	+ 60%
Déficit (millions d'UF)	3	2	- 33%
SAU par habitant (ha)	0,85	0,67	- 23%
Population	13 900	20 500	+ 47%
Habitat épars (unités d'habitation)	210	380	+ 81%